

Liste des délibérations étudiées lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2022

1. PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, non objet d'autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dès le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget.

2. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE par anticipation la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023,
- PRECISE que la norme comptable s'appliquera au budget principal actuellement en M14
- CONSERVE un vote par nature et par chapitres globalisés
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant délégué à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATION DE SERVICE SEGILOG

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement de contrat avec la société Segilog pour une durée de 3 ans.

4. MOTION D'ALERTE SUR LES FINANCES LOCALES PROPOSEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE France

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal SOUTIENT :

- Les positions de l'Association des Maires de France concernant les propositions faites à l'Exécutif sur les finances locales
- Les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus concernant la crise énergétique

5. RAPPORTS ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal PREND ACTE de ces rapports.

6. RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal PREND ACTE de ce rapport.

7. RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF AU CONTROLE DE LA GESTION ET DES COMPTES DU SDE18 POUR LES EXERCICES 2015 A 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal PREND ACTE de ce rapport.